

MÉPRIS : dans une déclaration liminaire (jointe à la Rapière), les organisations syndicales dénonçaient encore une fois la fixation unilatérale du calendrier des CAPL (cf. la Rapière n° 12 – CTPD du 19/12/2005).

M. BLANCHARD prenant ses congés au mois d'août, il avait eu la judicieuse idée de les programmer au mois de juillet. Ce mépris des représentants du personnel n'était pas pour nous surprendre car, 365 jours après le début de son règne, nous attendons toujours les excuses de M. BLANCHARD (cf. la Rapière n° 11 – Affaire des HMI prétendues « sauvages »). NO TILT!!! SAME PLAYER SHOOT AGAIN!!!

Dans le même esprit, nous reprochions à M. BLANCHARD et son équipe de nous avoir tenu dans l'ignorance des gels de postes dans notre département alors que les occasions n'avaient pas manqué avant cette CAPL de nous transmettre ces informations.

Quel ne fut pas notre embarras d'apprendre ces gels par nos élus en CAPN alors que nous nous étonnions naïvement de ne pas voir certains postes pourvus au mouvement national.

Décidément, nous avons bien du mal à comprendre quelle acception peut revêtir la notion de « dialogue social » pour M. BLANCHARD.

MAUVAISE FOI : dans une pratique qui aurait pu tout aussi bien figurer sous la rubrique « MÉPRIS », M. BLANCHARD trouva opportun de rompre avec les us et coutumes en vigueur dans le Gers avant son arrivée qui voulaient que la liste des postes ALD soit remise aux organisations syndicales avant la tenue des CAPL. Malgré les différentes interventions syndicales auprès de la DSF afin d'obtenir cette liste et de préparer en toute connaissance de cause le mouvement local, il nous fut répondu que le DSF ne voulait pas la communiquer avant la séance.

La mauvaise foi réside dans le fait que, pour justifier cette pratique, M. BLANCHARD prétextait du manque de temps pour préparer le mouvement. S'il est un fait que la gestion des agents ALD relève, comme son nom l'indique, de la seule compétence du DSF, il n'en demeure pas moins que le SNADGI-CGT a demandé le retour aux pratiques antérieures comme le prévoit la Charte du Dialogue Social.

MENSONGE : cerise sur le gâteau : nombre d'entre vous, s'ils ne le savent pas déjà, seront atterrés d'apprendre que peu de temps avant cette CAPL, le directeur avait pris la peine de décrocher son téléphone pour appeler un agent en congé maladie. Point d'humanité dans cette démarche. Que nenni !

Il ne s'agissait là que d'inciter fortement cet agent à reprendre son travail et ce sous couvert de menaces, un véritable chantage. Mettant en pratique cette poly compétence qu'il prône à tout va, M. BLANCHARD eut une répartie qui aurait pu émarger également à la rubrique « Mauvaise foi » : « il est préoccupé par la situation de l'agent et son appel avait pour objectif de l'assurer, le connaissant personnellement, de son soutien et de rompre son isolement. »

Cette réplique aurait pu nous laisser pantois si elle ne nous avait pas tout bonnement révolté.

Dans le même esprit, les représentants du personnel firent modifier une première mouture du procès verbal de la séance qui faisait la part belle au DSF tout en faisant l'impasse sur les propos des organisations syndicales.

Ainsi, il fut répondu : « en premier lieu, les organisations syndicales pensent que le DSF est préoccupé par la situation de l'agent mais avant tout par les problèmes de service. Les organisations syndicales précisent que sa connaissance de l'agent est purement administrative. Elles lui rappellent également que la situation a

empiré quand la hiérarchie a supprimé son poste. Les représentants syndicaux visent aussi à travers cette déclaration les responsables du CDI d'Auch.

Quant à rompre son isolement, ses collègues et amis avaient fait depuis longtemps le nécessaire. Si le pire a pu être évité, c'est grâce à la venue d'un collègue juste après cet appel ».

Pour le SNADGI, la situation des services est suffisamment difficile. Dans une époque de réforme où la dignité des agents est bafouée en ravalant l'individu à une simple variable d'ajustement statistique, il nous paraît pour le moins irresponsable donc inadmissible que des comportements individuels viennent plomber encore un peu plus le quotidien des agents du département.

Même si le SNADGI prend acte d'une légère inflexion dans le comportement de la direction (le calendrier des réunions statutaires pour la fin de l'année vient d'être fixé en concertation avec les organisations syndicales), il n'en reste pas moins vigilant quant au respect des droits des agents et des droits syndicaux.

Si le dialogue social ne peut vivre et exister au plan départemental, le SNADGI 32 n'hésitera pas à lui donner une autre dimension même si celle-ci devait être nationale.

CELA NE VOUS EST JAMAIS ARRIVÉ (épisode 1)

Rien que du vécu et du grandiose. C'est arrivé dans notre département où un de nos chefs de service préféré, après un dur labeur, a pris comme il se doit un congé estival bien mérité. Mais là où le bât blesse, c'est que s'il avait bien mémorisé sa date de départ, il en était toute autre chose pour celle du retour.

Ce léger oubli aurait pu paraître humain et bien sympathique si notre protégé n'avait réintégré son service qu'après la date fatidique. Au lieu de cela, non content de revenir le lundi et non le jeudi suivant comme prévu mais s'estimant suffisamment reposé sans doute, il reprit son dur labeur de surveillant des compteurs.

La rédaction de la Rapière est prête à parier un abonnement gratuit (à la Rapière) que cela ne vous est jamais arrivé !!!

PEUT-ÊTRE PAS SI REPOSÉ QUE CELA !!! (épisode 2)

Notre protégé, bien qu'ému par son retour prématuré, n'en oublia pas pour autant ses penchants naturels. Il consulta donc derechef les statistiques de son service pendant son absence.

Horreur ! Malheur ! Elles étaient exécrables ! Les ruffians en avaient profité pour se la couler douce. Qu'à cela ne tienne ! Ils allaient voir de quel bois se chauffait leur chef. Ainsi, il eurent droit à une « remontée de bretelles » en bonne et due forme.

Mais là où le bât blesse(encore), c'est qu'il ne savait pas interpréter seul les saintes écritures. Après une lecture assistée, il s'avérait que les résultats du service étaient de grande qualité durant son absence.

Il y a vraiment des jours où on ne devrait pas rentrer de vacances !!!

